

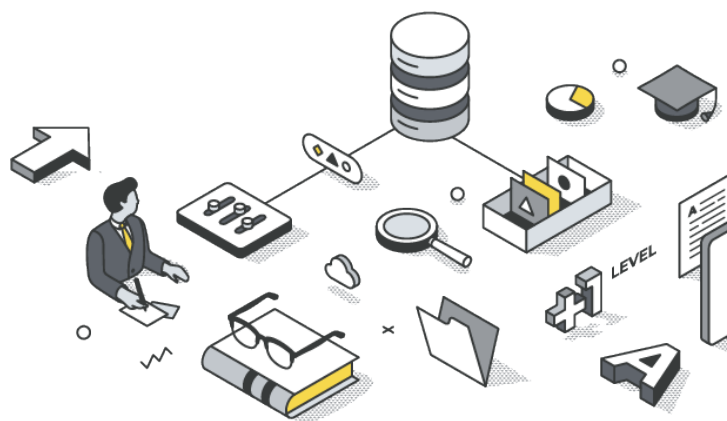
# *Livret d'accueil*

# hub\*

## *Formations* digitales



# Sommaire



Informations pratiques - formations en présentiel	3
Moyens pédagogiques	5
Accueil des personnes en situation de handicap	9
Règlement intérieur applicable aux stagiaires	10

# Informations pratiques - formations en présentiel



## Numéro d'activité de formation

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 32620363862  
auprès du préfet de région des Hauts-de-France

## Coordonnées

### siège social

Hub62

77 rue du Pont d'Agronsart, 62136 La Couture

<https://hub62.fr>

tel : 06 11 12 51 78

## Coordonnées

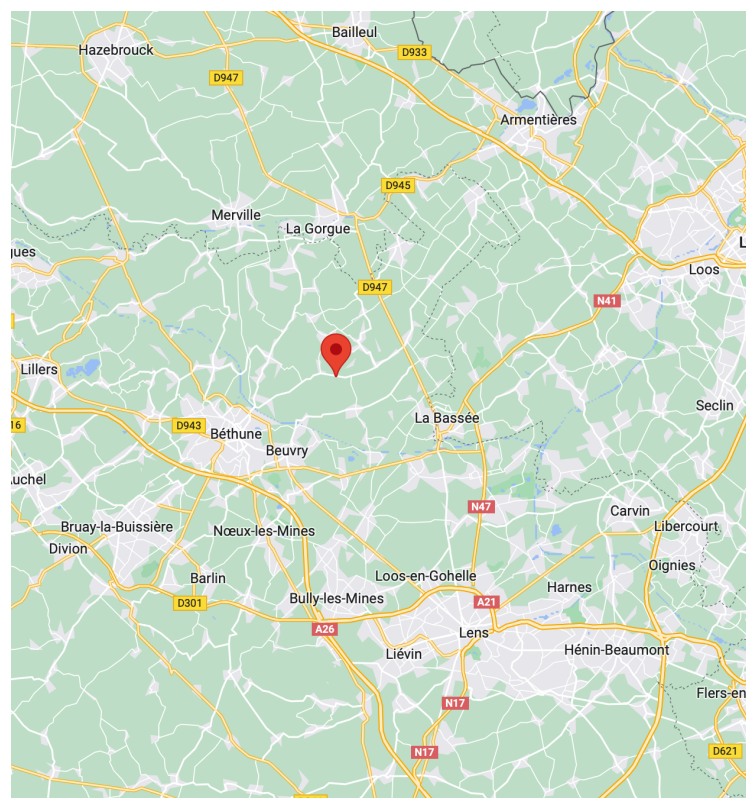
### Lieu de formation inter-entreprise

Cocobolo Cowork

6 Rue du Bois, 62136 Richebourg

<https://www.cocobolo.fr>

tel : 0672823995



## Accès en voiture

À partir de Lille, prendre la RN41, puis à proximité de La Bassée, suivre la M441, au second rond-point prendre la direction d'Estaires sur 4km, puis continuer sur la D171 direction Richebourg/Lestrem/Béthune.

Depuis Béthune, suivre la direction de la D945 - Armentières/Essars-Lestrem, au niveau du rond point après le pont, prendre la direction de la D171 Essars/Laventie sur 5km.

## Hébergement

Le prix de nos prestations n'inclut pas l'hébergement, nous vous recommandons l'hôtel Ibis à Béthune Coordonnées : 309 Av. de Lens, 62400 Béthune - tel : 0361088282.

## Accueil des stagiaires

L'accueil à partir de 8h45

Horaires de formation : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

## Restauration

Le prix de nos prestations n'inclut pas le repas du midi pour les formations sur site Hub62.

Pour des raisons pratiques, nous proposons aux stagiaires de déjeuner avec le formateur.

Toutefois, si un des apprenants souhaite déjeuner de son côté, restaurants, boulangeries, Superettes se trouvent non loin des des locaux du Cocobolo.



# Moyens pédagogiques



## Formation en présentiel

### Sur site Hub62

Des formations inter ou intra entreprises sont organisées par Hub62 dans les locaux du Cocobolo Work à Richebourg (Pas-de-Calais).

Le Cocobolo Work dispose de 2 salles de formation d'une capacité maximal de 10 stagiaires équipée pour le bon fonctionnement des formations.

Hub62 mettra à disposition des stagiaires : une licence du logiciel le temps de la formation et les supports de cours.

### Sur site client :

Le client mettra à disposition du formateur : une salle de formation, des postes stagiaires & un écran de projection.

Hub62 mettra à disposition des stagiaires : une licence du logiciel le temps de la formation et les supports de cours.

## Formation en distanciel (classe virtuelle)

Des formations à distance sont organisées par Hub62.

Le choix du support de connexion revient à l'intervenant.

Pour participer aux formations à distance, le stagiaire doit disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, d'une caméra et d'un micro, éventuellement un 2<sup>ème</sup> écran pour plus de confort. Il lui est également recommandé d'assister à cette formation dans un environnement calme et silencieux pour une meilleure concentration.

## Le contenu de votre formation

### La convention

Sur demande une Convention de formation a été éditée à laquelle le programme détaillé de la formation est annexé ou transmis antérieurement.

### Le programme

Le programme met en parallèle les objectifs opérationnels de la formation, les méthodes pédagogiques envisagées, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation des acquis et de satisfaction des apprenants.

## Analyse de votre besoin

A votre inscription à la formation que vous allez suivre, vous avez échangé oralement ou avez renseigné un questionnaire d'analyse du besoin afin :

- Que votre formateur prenne connaissance de votre niveau de compétence, vos préférences d'apprentissage, vos questions techniques particulières et l'existence éventuelle d'un handicap qu'il prendra en compte.
- De valider avec vous que :
  - les objectifs mentionnés dans le programme correspondent à votre projet
  - vous disposiez des prérequis pour suivre avec aisance la formation
- Que vous exprimiez d'éventuelles attentes ou souhaits autour d'une situation professionnelle vécue ou une question technique particulière.

La définition des prérequis et leur vérification est l'assurance que vous ne soyez pas mis en situation d'échec et que vous puissiez suivre la formation avec aisance.

Ce questionnaire prévoit également la prise en charge de situations ou difficultés tel un handicap physique ou la maîtrise de la langue française. Une assistance sera alors au préalable envisagée au cas par cas.

Dans le cas d'une formalisation par questionnaire, cette analyse se déroule de façon dématérialisée. Vous recevrez un mail d'invitation pour vous connecter et répondre en ligne.

## La convocation de formation

La Convocation à la session de formation que vous vous apprêtez à suivre, vous a été adressée par email (ou transmise par votre responsable).

**Elle mentionne :**

- Le titre de la formation,
- Le planning indiquant les dates, les heures, la durée, le lieu et le type de formation en présentiel et/ou en distanciel
- Le nom de votre Formateur

## **Extranet « DIGIFORMA »**

Hub62 utilise et met à disposition des stagiaires un extranet dédié via la plateforme DIGIFORMA.

La page extranet de la formation est accessible via un lien unique transmis au stagiaire par le formateur ou un assistant.

### **Contenu de l'espace « Apprenants » :**

- Le planning et, pour les formations en distanciel, les émargements en ligne
- Le lieu de la formation
- Les documents transmis par le formateur
- Le programme de votre formation
- Les échanges pédagogiques avec le formateur & les autres stagiaires
- Les évaluations à remplir
- Les activités en ligne à réaliser

## **Présence et assiduité**

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature chaque demi-journée de la feuille d'émargement qui est à destination du financeur de votre formation.

L'émargement dématérialisé via la plate-forme dédiée (DIGIFORMA) : cette signature est électro datée et ne peut pas avoir lieu avant ou après la séquence de formation (matin et après-midi).

Suivi et contrôle de vos connaissances et de vos nouveaux acquis

Le formateur évaluera les acquis lors de la réalisation des exercices pratiques par les stagiaires à la fin de chaque séquence pédagogique.

Un questionnaire en ligne sur la plateforme DIGIFORMA vous permettra également de vous positionner sur l'atteinte des objectifs opérationnels de la formation.

## ***Evaluation de satisfaction***

En fin de formation en présentiel ou en distanciel, il vous est demandé de mesurer votre satisfaction concernant la formation suivie.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre formateur.

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du formateur au regard des autres sessions réalisées.

L'évaluation de satisfaction des stagiaires se déroule de façon dématérialisée et individuelle sur la plateforme DIGIFORMA.

## ***Indicateurs de performance – disponibles sur nos sites internet, sur les pages d'accueil de l'activité formation***

Niveau de satisfaction des stagiaires : -/5.

Nombre de stagiaires formés sur les programmes.



# Accueil des personnes en situation de handicap



Hub62 étudie au cas par cas l'adaptation des moyens de mise en oeuvre de la formation pour les personnes en situation de handicap. Un entretien avec le formateur permettra de vérifier la cohérence entre les objectifs de formations, les modalités pratiques de formation et les contraintes éventuelles liées au handicap. Un plan de formation adapté pourra éventuellement être proposé si nécessaire.

## **Handicap moteur**

Les locaux d'Hub62 ne disposent pas de tout l'équipement permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à toutes les commodités.

Hub62 peut proposer l'établissement d'un plan de formation adapté si nécessaire, à distance ou sur site client pour des handicaps ne permettant pas la participation à des stages inter-entreprises en présentiel.

## **Handicap visuel**

Hub62 dispose d'équipements permettant d'augmenter la visibilité d'une personne atteinte d'un handicap visuel. (écran de projection avec possibilité de zoomer). La taille de la police peut également être augmentée sur les documents papiers délivrés par les formateurs.

# Règlement intérieur applicable aux stagiaires



## Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

## Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires : A titre d'exemple :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions à des fins autres que celles de la formation.

## Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme ;
- Exclusion définitive de la formation.

## ***Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.***

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

## ***Article 5 : Représentation des stagiaires***

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

## ***Article 6 : Hygiène et sécurité***

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

## ***Article 7***

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).